



**Prévention des déchets - Subventions en faveur des Associations "Alsace Eco'Services" et "Zone 51"**

**Rapport n° CP/2013/163**

**Service gestionnaire :**

Service eau, assainissement et déchets

**Résumé :**

Les récentes évolutions réglementaires des Lois Grenelle renforcent la mise en place d'actions de prévention des déchets par les Départements et par les EPCI de collecte. Le Conseil Général a approuvé le 21 juin 2011 un accord-cadre avec l'ADEME pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan départemental de prévention. C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'attribuer une subvention, d'une part à l'association Alsace Eco Services pour l'expérimentation de l'utilisation de changes lavables dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, d'autre part à l'association Zone 51 pour accompagner l'organisation d'éco-manifestations.

**1) Le plan départemental de prévention**

Le plan départemental de prévention (PDP) est un partenariat entre le Conseil Général et l'ADEME sous forme d'un accord-cadre d'une durée de 5 ans et de 5 conventions annuelles d'application, approuvé par le Conseil Général le 21 juin 2011.

L'objectif principal assigné par l'ADEME au Département est le déploiement de programmes locaux de prévention couvrant 80 % au moins de la population du territoire au bout des 5 années.

Les autres objectifs portent sur l'éco-exemplarité, l'animation des programmes locaux de prévention, les opérations de sensibilisation conduites à l'échelle du département, et tournées vers les acteurs économiques. Des indicateurs d'activités et des indicateurs d'impact du plan, mais aussi des actions éco-exemplaires, sont à suivre.

La première convention en cours, prévoit l'élaboration d'un plan d'action pluri-annuel ce qui n'exclut pas le démarrage des premières actions en fonction des opportunités.

Le plan d'action s'articulerait autour de 4 axes :

- Accompagnement des programmes locaux de prévention portés par les EPCI.
- Mobilisation des acteurs du territoire en encourageant l'innovation-expérimentation, ou en coordonnant des actions autour de thématiques interdépartementales.
- Communication et sensibilisation
- Eco-exemplarité

**2) Demande de subvention de l'association Alsace-Eco'Services**

L'association Alsace-Eco'Services se propose de réaliser **une expérimentation sur l'utilisation des changes lavables pour adultes** : une telle démarche s'intègre pleinement dans le plan de prévention des déchets (PDP) comme une action-pilote.

En effet, les changes jetables utilisés par les adultes incontinents représentent un tonnage d'ordures ménagères important, que l'on estime à 2465 t pour les maisons de retraite

du Bas-Rhin. Le change lavable représente une alternative intéressante dont il convient néanmoins d'estimer le potentiel et la difficulté de mise en œuvre.

La réalisation de l'action par l'association Alsace-Eco'Services porte sur :

- l'expérimentation de l'utilisation du change lavable pour personnes âgées en établissement d'accueil, présentant différents types d'incontinence,
- la mise au point d'un change lavable pour adulte adapté aux collectivités et aux lavages collectifs,
- la confection de couches en partenariat avec un ESAT dans une perspective de création d'emplois locaux et solidaires.

L'action sur les changes lavables comprendra les principales interventions suivantes :

- accompagnement d'une structure qui souhaite expérimenter les changes lavables (EHPAD Emmaüs à Strasbourg),
- identification des besoins et préparation de l'expérimentation,
- test sur place et évaluation/ajustement,
- nouvel essai et ajustement,
- enquête auprès des usagers et professionnels,
- bilan de l'expérimentation,
- restitution auprès du service organisateur de l'expérimentation.

Le Département sera associé au suivi de l'opération et un bilan qualitatif et quantitatif sera transmis à l'issue de l'expérimentation afin d'évaluer sa transposabilité à d'autres établissements.

Le coût global de l'opération est estimé à 10693 € TTC dont 10583 € subventionnables : **la participation du Département est sollicitée à hauteur de 7000 €.**

### **3) Demande de subvention de l'association Zone 51**

L'association Zone 51 se propose d'élaborer **un dispositif d'animation sur les éco-manifestations** : une telle démarche s'intègre pleinement dans le plan de prévention des déchets (PDP).

En effet, de très nombreuses manifestations sont organisées chaque année dans le département du Bas-Rhin pour lesquelles il est nécessaire d'intégrer ou d'approfondir la prise en compte de l'environnement notamment dans le domaine de la prévention et du tri des déchets.

La réalisation de l'action par l'association Zone 51 porte sur :

- l'accompagnement des structures organisatrices de manifestations en tout genre (festivals, foires, manifestations culturelles, musicales, sportives, ...),
- le développement d'outils pertinents facilitateurs de la mise en place d'éco-manifestations.

L'action sur les éco-manifestations comprendra les principales interventions suivantes :

- Accompagnement des structures qui souhaitent organiser des éco-manifestations,
- Mise en forme et diffusion des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour concevoir des éco-manifestations,
- Incitation des acteurs (collectivités, associations, ...) à mettre en œuvre les bonnes pratiques pour l'organisation d'événements éco-conçus,
- Identification des besoins en outils (méthodes, guides techniques, modules de sensibilisation, ...) à mettre à disposition des organisateurs d'éco-événements,
- Proposition d'une boîte à outils d'aide à la conception d'éco-événements,
- Réalisation ou contribution à l'élaboration de ces outils,
- Réponses aux questions des organisateurs,
- Gestion de la location du matériel pouvant être mis à disposition des éco-organisateur,
- Capitalisation des opérations éco-responsables,
- Conduite de l'appel à projet « Graines d'éco-manif' » lancé par la plate-forme « Eco-manifestations d'Alsace », visant à sélectionner les projets qui bénéficieront d'un accompagnement et d'une valorisation,

- Organisation de journées d'échange en lien avec les attentes des organisateurs de manifestation (logistique gobelets et vaisselle réutilisable, investissement bénévole, communication écoresponsable, sensibilisation...),
- Recherche de partenaire pouvant porter un service de lavage de gobelets sur le département,
- Réalisation d'une étude sur l'intérêt et la faisabilité d'une station de lavage locale mobile ou non.

Un bilan de l'action sur le territoire sera réalisé à l'issue de cette mission par le bénéficiaire.

Pour ce faire, un animateur est affecté à ces missions.

Un bilan qualitatif et quantitatif de la mission d'animation des éco-manifestations sera remis au Département présentant :

- Le traitement des demandes : recensement de différents indicateurs....
- Le renforcement méthodologique préconisé
- La mobilisation des acteurs du territoire
- Les préconisations concernant la création d'une unité de lavage
- L'évaluation : retours d'expérience sur l'opération pilote, et conditions de réussite.

Le coût global de l'opération est estimé à 64500 € TTC dont 54500 € subventionnables. **Le Département est sollicité à hauteur de 12000 €.** Les autres cofinanceurs sollicités sont l'ADEME, la Région, le Département du Haut-Rhin, la Ville de Sélestat et l'AREA (Aide Régionale aux Emplois Associatifs).

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 24333                          | 65-6574-731     | 34 000,00 €                                      | 34 000,00 €                       | 19 000,00 €      |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :*

- d'attribuer à l'association *Alsace Eco Services* une subvention d'un montant de 7000 € pour expérimenter l'utilisation de changes lavables dans un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes,
- d'attribuer à l'association *Zone 51* une subvention d'un montant de 12000 € pour une mission d'animation des éco-manifestations en Alsace.

*Elle approuve par ailleurs les conventions correspondantes, et autorise le président du Conseil Général à les signer.*

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL